



Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 22 mai 2019²,
arrête:

Art. 1

¹ L'Accord de partenariat économique de large portée du 16 décembre 2018 entre les États de l'AELE et l'Indonésie³ y compris le Mémorandum d'entente du 16 décembre 2018 sur la coopération économique et le renforcement des capacités entre les États de l'AELE et l'Indonésie⁴ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

¹ RS 101

² FF 2019 5009

³ RS ...; FF 2019 5067

⁴ RS ...; FF 2019 5129

